

Puy-de-Dôme → Environnement

COMBRAILLES ■ L'important chantier a nécessité un abaissement de 25 mètres du niveau d'eau de la retenue

Une vanne rénovée sur le site des Fades

Au barrage des Fades, sur la haute Sioule, l'une des deux vannes dites « évacuateurs » de crue est en travaux. Question d'entretien courant. Dans la retenue, le niveau d'eau a diminué de 25 mètres pour sécuriser le chantier. Dans un an, la deuxième vanne subira pareilles attentions.

Guy Lemaître

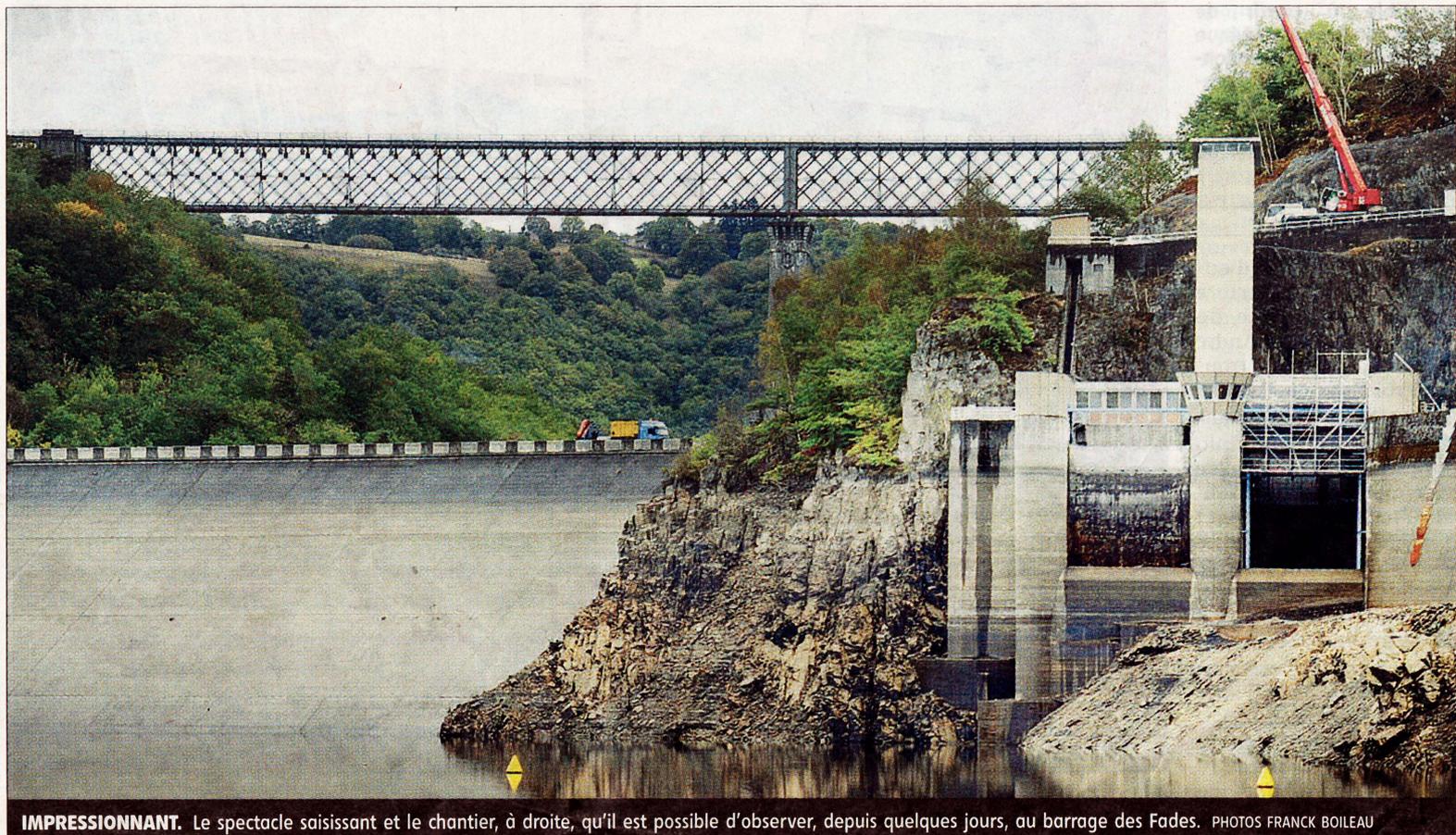
guy.lemaître@centrefrance.com

Entre le 20 août et le 21 septembre, Électricité de France a procédé à un abaissement de 25 mètres du plan d'eau des Fades, sur la Sioule. Cette opération qui ne constitue pas une vidange totale, a réduit sa surface, qui est passée de 400 à moins de 150 hectares.

Chef de groupement d'usines de Clermont au sein d'EDF, Gatien Delille précise que « malgré cet abaissement important, il reste près de 25 millions de m³ d'eau dans la retenue. Cette baisse s'est traduite par 15 à 20 centimètres en moins, chaque jour, dans les premières semaines et s'est accélérée les derniers jours. »

Bulle de confinement

La manœuvre, qui n'est pas soumise à autorisation administrative pour la baisse du niveau, l'est, en revanche, pour la réalisa-



IMPRESSIONNANT. Le spectacle saisissant et le chantier, à droite, qu'il est possible d'observer, depuis quelques jours, au barrage des Fades. PHOTOS FRANCK BOILEAU

tion des travaux de maintenance. Nécessaire au bon fonctionnement et à la sécurité du barrage, cet entretien se décline en deux postes : la remise en peinture de la face amont de la vanne la plus proche de la berge ; le remplacement des joints périphériques de cette vanne qui

assurent l'étanchéité. Cette vanne dite évacuateur de crue (*) présente une surface de 15 mètres de côté.

Pour réaliser l'opération de peinture en toute sérénité, un échafaudage est installé tout autour. Ayant l'aspect d'une bulle, ce confinement permet de

recupérer l'ancienne peinture et la rouille enlevée. Elle facilite aussi la mise en œuvre d'une nouvelle peinture, ce qui nécessite un air sec et chaud.

Au final, il en coûtera un million d'euros pour financer cette opération délicate et nécessaire. S'agissant de la protection de

l'environnement, de multiples précautions ont été prises. Maurice Ledrappier, de la Mission Eau Territoire Environnement à EDF (vallée Loire Ardèche) précise que la loi sur l'eau est respectée pour la Sioule à l'aval de l'ouvrage. « On a essayé de trouver le meilleur compromis

avec tous les autres utilisateurs (communes, pêcheurs, canoëistes, base nautique). ■

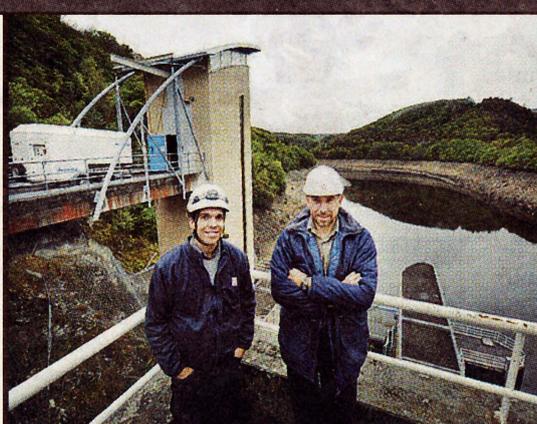
(*) Le barrage comporte quatre vannes : deux évacuateurs de crue (moins 15 mètres), une vanne de fond (ped de barrage) et une prise d'eau (moins 35 mètres) en rive gauche, qui alimente, par conduite forcée, l'usine de production électrique de Chambonnet, 5 kilomètres plus bas.

■ LA MÊME OPÉRATION SERA RECONDUITE DANS UN AN POUR LA DEUXIÈME VANNE



SOUVENIRS

Totale ou partielle, une vidange laisse apparaître des terres désolées qui ont une histoire. Ainsi quelques anciennes constructions rappellent ce qu'était cette partie de la vallée de la Sioule avant les années 60 où a été construit le (second) barrage. Et ce de Miremont au parement amont du barrage, en passant par le pont du Bouchet ou le Chalamont.



VIGILANCE

Gatien Delille, basé à Saint-Gervais-d'Auvergne, et Maurice Ledrappier, venu du Puy-en-Velay, supervisent toute l'opération pour EDF du GEH (Groupement d'exploitation hydroélectrique) Loire Ardèche du Groupe de production Centre



BULLE

L'échafaudage sur la vanne la plus proche de la berge a précédé la mise en place d'une bulle ou espace de confinement qui doit isoler cette partie du chantier pour éviter que rouille et peinture ne soient en contact avec l'eau.

2013 = ACTE 2

C'est en effet dans un an que la deuxième vanne « évacuateur de crue » fera l'objet de pareilles attentions : abaissement du niveau d'eau de la retenue, travaux, remplissage en fin d'année... si la pluviométrie et l'hydrologie offrent des conditions favorables.

PÊCHE INTERDITE. Pour cette opération, à la demande de l'association de pêche des Ancizes et de la Fédération de pêche, un arrêté préfectoral interdit toute pêche dans la retenue depuis le 8 octobre et jusqu'au 31 décembre.

